

SEANCE DU 18 JUIN 2019 : DELIBERATION N° 69

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 JUIN 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX-HUIT JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCILO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Charles LALY : pouvoir à Nicolas LEBLANC

Naguib REFFAS : pouvoir à Corinne DEROO à partir de la question n° 17

Guy CAMBRELENG : pouvoir à Jeannine PAQUE

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Jean-Pierre COULON

Samia SERHANI : pouvoir à Bernadette MORIAME

Sophie CORDIER à : pouvoir à Marc DANNEELS

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Stéphanie LOCOCCILO

Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI - Sylvie ZATAR

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Christophe DI POMPEO

Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCILO

OBJET N° 18 : Budget supplémentaire 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L1612-11, relatif à aux modifications budgétaires
- l'article L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 140 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2018 portant adoption du Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux et Environnement » en date du 7 juin 2019,

Considérant que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report et qu'il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif,

Considérant que le budget supplémentaire a pour fonction d'incorporer dans le budget 2019 les restes à réaliser et les résultats dégagés par le compte administratif 2018, ainsi que d'ajuster les crédits en dépenses et les prévisions de recettes,

Considérant en principe, que le budget supplémentaire reprend la structure du budget primitif et doit à ce titre, être voté en équilibre en application de l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mais considérant que l'article L1612-7 dispose : « *A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées* »

Considérant que des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal de la Ville, pour l'exercice 2019,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, et qui se présente conformément au tableau ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat n-1	402 742,82			5 016 543,07	402 742,82	5 016 543,07
Restes à réaliser	4 387 971,00	619 030,00			4 387 971,00	619 030,00
Opérations nouvelles	4 682 129,00	8 853 812,82	4 665 809,00	1 533 233,00	9 347 938,00	10 387 045,82
TOTAL	9 472 842,82	9 472 842,82	4 665 809,00	6 549 776,07	14 138 651,82	16 022 618,89

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AVEC :

VOTE par chapitre, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement :

- Contre : 4 (groupe « Maubeuge Toujours)
- Pour : 27

Recettes de fonctionnement :

- Pour : 31

Dépenses d'investissement :

- Contre : 4 (groupe « Maubeuge Toujours)
- Pour : 27

Recettes d'investissement

- Pour : 31

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, et qui se présente conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20190618-00069-BF

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat n-1	402 742,82			5 016 543,07	402 742,82	5 016 543,07
Restes à réaliser	4 387 971,00	619 030,00			4 387 971,00	619 030,00
Opérations nouvelles	4 682 129,00	8 853 812,82	4 665 809,00	1 533 233,00	9 347 938,00	10 387 045,82
TOTAL	9 472 842,82	9 472 842,82	4 665 809,00	6 549 776,07	14 138 651,82	16 022 618,89

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20190618-00069-BF

Il est proposé au Conseil Municipal
d'adopter le BUDGET SUPPLEMENTAIRE pour l'exercice 2019 par chapitre

Vote par chapitre du budget supplémentaire 2019

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 23 (+ 8 pouvoirs)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	BS 2019	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	700 000,00	27	4	0
65	Autres charges de gestion courante	575 340,00	27	4	0
66	Charges financières	27 000,00	27	4	0
023	Virement à la section d'investissement	3 238 469,00	27	4	0
	TOTAL DES DEPENSES	4 540 809,00	27	4	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	BS 2019	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	550 000,00	31	0	0
74	Dotations et participations	983 233,00	31	0	0
002	Résultat reporté	5 016 543,07	31	0	0
	TOTAL DES RECETTES	6 549 776,07	31	0	0

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20190618-00069-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	BS 2019	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	-218 000,00	27	4	0
204	Subvention d'équipement versées	919 000,00	27	4	0
21	Immobilisations corporelles	1 110 573,00	27	4	0
23	Immobilisations en cours	1 225 336,00	27	4	0
2017001	Programme d'investissement parc animalier	250 220,00	27	4	0
001	Solde d'exécution négatif à reporter	402 742,82	27	4	0
041	Opérations patrimoniales	1 270 000,00	27	4	0
	Restes à réaliser	4 387 971,00	27	4	0
	TOTAL DES DEPENSES	9 347 842,82	27	4	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	BS 2019	Pour	Contre	Abstention
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 171 683,82	31	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisation	48 660,00	31	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	3 238 469,00	31	0	0
041	Opérations patrimoniales	1 270 000,00	31	0	0
	Restes à réaliser	619 030,00	31	0	0
	TOTAL DES RECETTES	9 347 842,82	31	0	0